



AFB Agences de l'eau ANCOLS Aménagement DGAC  
Risques naturels IGN CEREMA Ecologie Sécurité routière VNF DIR DDTM DREAL Logement IFSTTAR Ecoles et centres de formation Administration centrale Parcs nationaux  
Transports

# **1<sup>er</sup> janvier 2019 : NON à un nouveau bug de la paie au MTES !!**



Confédération générale du travail - Force Ouvrière

Paris, le 28 juin 2018



Nos réf : JH/JH 18127

Objet : Retards en matière de gestion administrative et de paie et prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en 2019

M. Jacques CLEMENT  
Directeur des Ressources Humaines  
Ministère de Transition écologique et solidaire  
Arche Sud  
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Monsieur le Directeur

La faiblesse des effectifs des services gestionnaires de la DRH ainsi que l'instabilité permanente de ce ministère a conduit à des retards importants dans la prise des arrêtés individuels ainsi que dans la mise en œuvre en paie, notamment dans les établissements publics. De même, certaines dispositions indemnitàires ou statutaires ne sont toujours pas publiées et peuvent avoir 2 ans de retard.

Les agents se retrouvent avec des rappels sur parfois 2 ans, ce qui constituerait une modification de leur rémunération. Or, les impôts sur le revenu seront prélevés à la source en 2019. Si ces rappels ne sont pas versés en 2018, cela aura un impact sur la trésorerie des agents et nécessitera des démarches administratives complexes, d'autant plus si les moyens affectés à vos services ne permettent pas d'anticiper suffisamment la mise en œuvre du prélèvement à la source.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'identifier clairement les retards pris à la fois dans les mesures indemnitàires et statutaires, dans la production des arrêtés individuels et dans leur traduction en paie. Partant de ce bilan, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que tous les rappels soient effectués en 2018. Nous attirons également votre attention sur la nécessité de coordonner les actions de reprise de trop-perçu et de régularisation d'indu, notamment en cas de changement de payeur, afin de ne pas pénaliser les agents.

En effet, les agents n'ont pas à être les victimes de l'inertie de l'administration et du manque criant d'effectifs dans les services gestionnaires. Nous attendons donc de votre part des garanties solides sur le bon traitement de ces sujets, les personnels étant particulièrement altérés de l'asymétrie entre les moyens engagés pour résoudre les difficultés rencontrées par les agents et ceux mobilisés pour mettre en œuvre des dispositions en défaveur de leur pouvoir d'achat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général  
  
Jean Hédou

Fusions de corps Avancements Erreurs de paie Austérité Action sociale  
Effectifs Fermetures de sites Reconnaissance Pression managériale Identité professionnelle Chaine ministérielle Temps de travail  
Mobilité choisie Gestion nationale Déconcentration Technicité Télétravail Pouvoir d'achat Présence territoriale Neutralité  
Santé au travail Agence nationale Parcours professionnels Egalité professionnelle Privatisation  
Augmentations salariales Agencification Service public